



## **REGLEMENT CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL SENIORS**

**SAISON 2018/2019**

## **Article 1 CATEGORIES – CONDITIONS**

Le Championnat Départemental Seniors est une compétition individuelle, annuelle, pour l'attribution des titres de champion et vice champion de Gironde.

## **Article 2 ETENDUE DU REGLEMENT**

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'inscription à cette compétition. A ce règlement est joint le règlement particulier pour la saison en cours.

## **Article 3 COMPETITION**

Les Championnats de Gironde seniors désigneront un champion par discipline : simple homme, simple dame, double homme, double dame et double mixte.

## **Article 3 CRITERES D'INSCRIPTION**

L'inscription au Championnat Départemental entraîne l'acceptation du présent règlement. Il est ouvert aux joueurs ne faisant pas l'objet d'une suspension le jour de la compétition, adhérents d'un club affilié à la FFBaD.

Seules les inscriptions reçues par mail avant la date limite d'inscription seront prises en compte.

Le nombre de places est limité. Tout joueur retenu sur au moins un tableau s'engage à participer à la compétition.

## **Article 5 REGLES**

Cette compétition départementale se déroule selon les règles de jeu de la FFBaD et le règlement général des compétitions. Elles sont complétées par ce règlement et le règlement particulier de l'édition de la saison courante. Une tenue correcte dans le respect du règlement de la FFBaD est exigée.

### Point particulier :

Si le volant touche le plafond ou une structure attenante :

- A l'engagement, le volant est remis 1 fois, au-delà, il sera compté faute,
- Au cours de l'échange, le volant sera compté faute.

Dans tous les cas, le JA responsable de la compétition est apte à gérer les cas particuliers.

Les tableaux proposés sont : les simples hommes, simples dames, doubles hommes, doubles dames et doubles mixtes.

Les tableaux seront divisés en plusieurs séries en fonction du CPPH. La série 1 sera constituée de 8 joueurs ou 8 paires (16 en simple homme), ceux qui ont le plus de points, répartis en poules de 4 avec 2 sortants. Seuls les tableaux de la série 1 délivreront les titres de "champions de Gironde".

Les inscrits suivants seront répartis en séries au CPPH en décroissant, dans la mesure du possible, nous privilégierons des poules avec 2 sortants. Le nombre de séries dépendra du nombre de terrains disponibles.

L'organisateur se réserve le droit de modifier ces tableaux si le nombre de participants ne permet pas d'atteindre ces nombres de joueurs.

## **Article 7 DEROULEMENT DE LA COMPETITION**

Les tableaux de simple se joueront sur les deux jours, les tableaux de double se joueront le samedi et les tableaux de mixte se joueront le dimanche.

Chaque joueur doit être présent dans la salle 30 minutes avant l'appel de son premier match. Les joueurs ont 3 minutes maximum à compter de l'appel de leurs matches pour démarrer les rencontres.

En cas d'absence, il sera déclaré forfait (WO) cinq minutes après le deuxième appel de son match.

## **Article 8 JUGE ARBITRE**

Le juge arbitre et le cas échéant le juge arbitre adjoint sont proposés par le Cogibad en accord avec sa C.R.A. Le Championnat est placé sous l'autorité du juge arbitre titulaire. Ses décisions sont sans appel.

## **Article 9 ARBITRAGE**

Les matches de poules et les ¼ de finales seront en auto-arbitrage.

Les ½ finales et finales seront arbitrées par des arbitres officiels dans la mesure du possible.

## **Article 10 FORFAITS**

En cas de forfait non justifié après la constitution des tableaux, les droits d'inscription restent acquis. (La date d'envoi des convocations faisant foi).

Tout joueur inscrit au Championnat qui ne se présente pas le jour de la compétition est déclaré forfait volontaire (WO). Il a 5 jours pour justifier auprès de la ligue Nouvelle-Aquitaine que son absence est un cas de force majeure.

## **Article 11 SANCTIONS**

Les forfaits et les cartons sont régis par les règlements correspondants disponibles sur le site internet de la FFBaD.

## **Article 12 VOLANTS**

Les volants sont à la charge des joueurs.

Pour les joueurs classés : utilisation de volants plumes homologués par la FFBaD. En cas de litige, le juge arbitre imposera le volant officiel du Championnat : Yonex Aerosensa 30.

## **Article 13 RECOMPENSES**

Elles sont à la charge du Cogibad.

La gestion du protocole est laissée à l'initiative du Président du Cogibad avec l'accord du Juge-Arbitre de la compétition.

## **Article 14 INSCRIPTIONS**

Tous les joueurs peuvent s'inscrire sur 3 tableaux (simple, double et mixte).

Droits d'engagement : l'inscription à la compétition est soumise au versement de droits d'engagement pour chacun des tableaux auxquels les joueurs participent.

Le montant de ces droits a été fixé à :

12 € pour un tableau, 17 € pour deux tableaux et 20 € pour trois tableaux.

Ces droits sont versés au moyen d'un chèque libellé à l'ordre du Cogibad à réception de facture.

Les dates limites sont précisées sur le règlement spécifique à la saison courante.

### **Article 15 CONVOCATIONS**

Elles seront adressées aux clubs par e-mail et diffusées simultanément sur le site du Cogibad

### **Article 16 ORGANISATION**

La Commission Compétition en relation avec le Juge-Arbitre de la manifestation coordonne l'organisation du Championnat départemental Seniors et en réfère au Président du Cogibad.

Le Président du Cogibad

Michel GOOSSENS

## Règlement Particulier 2018/2019

### Article 1 ETENDUE DU REGLEMENT

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités particulières pour l'édition 2019 du Championnat de Gironde seniors.

### Article 2 CRITERES D'INSCRIPTION

Le championnat de Gironde Senior aura lieu les **16 et 17 février 2019**.

La date limite d'inscription est fixée au **1<sup>er</sup> février 2019**.

La moyenne de points des joueurs retenue sera celle du **7 février 2019**

Les inscriptions sont à envoyer à [david.druelles@cogibad.org](mailto:david.druelles@cogibad.org)

### Article 3 GYMNASSE ET HORAIRE

Adresse du gymnase : Salle Bellegrave, Avenue du Colonel Jacqui,  
33600 Pessac.

La salle utilisée dispose de 12 terrains.

Le samedi 16 février 2019, les premiers matchs seront lancés à 8h. Le dernier match sera lancé à 22h au plus tard.

Le dimanche 17 février 2019, les premiers matchs seront lancés à 8h. Le dernier match sera lancé à 20h au plus tard.

Le Président du Cogibad

Michel GOOSSENS